

## L'Afrique de l'Ouest au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce

### Enjeux et perspectives du développement par le libre-échange



Source : CEDEAO

#### Résumé :

L'Afrique de l'Ouest (AO) est composée de 16 pays qui sont d'anciennes colonies françaises, britanniques et portugaises. Quinze ans après leur accession à la souveraineté politique, l'échec des stratégies de développement successives et leur marginalisation dans le commerce mondial les amènent à créer la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en 1975. Ce projet d'intégration régionale est motivé par la volonté de coopérer et coordonner leurs efforts de développement économique et social. Pour ce faire, ils entendent non seulement renforcer les échanges commerciaux intra-régionaux, mais aussi parler d'une seule voix dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, en particulier à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce, dans l'optique d'obtenir des concessions mutuellement avantageuses et promouvoir un véritable processus de développement grâce au libre-échange. Cependant, force est de constater qu'au début des années 2000, la part de l'Afrique de l'Ouest dans le commerce mondial reste très faible avec moins de 1% des échanges. De même, la région compte moins de 0,3% du total des Investissements Directs Etrangers (IDE). Tout au plus, sur

les 16 pays de la CEDEAO, 14 appartiennent aux Pays les Moins Avancés (PMA). La région a un PIB par habitant de l'ordre de 350 dollars américains. Ces performances économiques médiocres combinées à la forte croissance démographique ont fini par transformer le scepticisme de nombre d'observateurs en fatalisme. De surcroît, cette réflexion vise à apporter des éclairages à ces faibles performances économiques de l'Afrique de l'Ouest (AO), à l'aune de sa participation au système commercial international régi par l'Organisation Mondiale du Commerce.

**Mots clés :** Agriculture - Aide publique - Commerce – Coopération - Economie - Développement – Libre-échange – Intégration – Investissement – Industries – Multilatéralisme – Mondialisation – Subvention.

### **West Africa in World Trade Organization (WTO): Development Issues and Perspectives in Free Trade System.**

#### Abstract

West Africa (WA) is composed of 16 countries which are former French, British and Portuguese colonies. Fifteen years after decolonization, they created Economic Community of West African States (ECOWAS), in 1975, because of their development policies failure and their marginalisation on international free trade. This regional integration project aims to advocate development cooperation by defining common programme and coordinating their efforts and resources. They intend not only to strengthen their intra-regional exchanges, but also to weight in multilateral negotiation at the WTO. The main aim consists in obtaining mutually advantageous concessions and reaching a real development process through free trade. However, at the beginning of the 2000's, West Africa's share in world trade remains very low, with less than 1%. Furthermore, the ECOWAS accounts for less than 0.3% in Foreign Direct Investment (FDI). Plus, from the sixteen ECOWAS countries, fourteen belong to the Least Developed Countries (LDCS). Also, the region per capita GDP is around US \$ 350. Then, forty-five years after, expected results remain modest. This low economic growth combined with strong demographic growth ended up transforming the scepticism of many observers into fatalism. In addition, this reflection aims to throw new light on this West Africa poor economic and social development, by analysing its participation in the multilateral trading system leaded by the WTO.

**Keywords :** Agriculture - Globalization – Liberalism – Economy - Development – Cooperation – Public Aid – Integration – Investment – Industry – Multilateralism – Globalization – Trade.



## **Abréviations - Acronymes**

ACP : Afrique Caraïbe Pacifique

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce

APE : Accords de Partenariat Economique

AO : Afrique de l'Ouest

AOF : Afrique Occidentale Française

AsA : Accord sur l'Agriculture

BRICS : Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud

BTC : Barrières Techniques au Commerce

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEE : Communauté Economique Européenne

CFA : Communauté Française d'Afrique

CNUCED : Conférence des Nations-Unies pour le Développement

ECOWAP : Economic Community of West African Agricole Policy

FTN : Firmes Transnationales

G6 : Groupe des 6 pays les plus démocratiques et industrialisés

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade

IDE : Investissements Directs Étrangers

MGS : Mesure Globale de Soutien

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NQAM : Normalisation, Qualité, Accréditation et Métrologie

PCD : Programme Communautaire de Développement

PICAO : Politique Industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest

PMA : Pays les Moins Avancés

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIG : Organisations Intergouvernementales

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

OTC : Obstacle Technique au Commerce

PIB : Produit Intérieur Brut

RU : Royaume-Uni

SPG : Système de Préférences Généralisées

SPS : Sanitaires et Phytosanitaires

TAFTA : Trans-Atlantic Free Trade Agreement

TEC : Tarif Extérieur Commun

TSD : Traitement Spécial Différencié

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africain

USA : Etats-Unis d'Amérique

UE : Union Européenne

*« Les défis les plus pointus de notre modernité globalisée peuvent trouver la plupart du temps des réponses qui s'ancrent parfaitement dans les traditions africaines. »*

Amadou Ampâté Bâ

Cette étude est une réflexion qui vise à apporter des éclairages aux faibles performances économiques de l'Afrique de l'Ouest (AO), à l'aune de la participation de la région au système commercial multilatéral régi par l'Organisation Mondiale du Commerce. Souffre-t-elle d'un déficit d'intégration ou plutôt d'une mauvaise intégration au commerce mondial ? Cette région ouest-africaine est composée de 16 pays qui sont d'anciennes colonies françaises, britanniques et portugaises. Quinze ans après leur accession à la souveraineté politique, ils créent la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en 1975. Cette initiative demeure motivée, d'une part, par la volonté de créer un nouveau levier de développement face aux limites manifestes de la coopération économique, financière et commerciale avec ces anciennes puissances coloniales ainsi que les autres puissances économiques. D'autre part, les Etats entendent renforcer leurs échanges commerciaux, coopérer et parler d'une seule voix dans les négociations commerciales internationales, en particulier à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il faut rappeler que le rôle de l'OMC est d'offrir un cadre à la négociation de cette libéralisation entre les différents Etats et d'établir les règles qui la régissent en fonction de concessions mutuellement avantageuses. Cependant, les négociations entre Etats ou groupes d'Etats, dans le cadre de l'OMC, tout comme dans les organisations régionales, sont caractérisées par leurs rapports de force et le poids des lobbies. Ainsi se pose la question de l'équité dans les concessions mutuelles et le risque latent de concurrence déloyale. Par ailleurs, les pratiques commerciales définies par l'OMC sont cernées par une multitude d'accords bilatéraux et multilatéraux, marqués par les mêmes rapports de force et jeu d'influence des divers intérêts concurrents. Cette juxtaposition d'accords et de réglementations ne constitue-t-elle pas, d'emblée, une limite à la portée « développementiste » du commerce, par le libre-échange, qui pourtant constitue le fondement même de la CEDEAO.

C'est dans ce contexte que se sont multipliées les publications pointant du doigt une accumulation de handicaps, considérés comme structurels : géographie physique et humaine (densité de la population) défavorables, absence de transition démographique, malédiction des ressources naturelles, fragmentation ethnique des Etats, insuffisance du capital social, institutions défaillantes. La faiblesse des performances de croissance de l'Afrique et la pauvreté sont alors généralement présentées comme « la tragédie économique de notre temps ». En France, cela a suscité de vifs débats autour de l'héritage colonial dans les années 2000. Ces divers travaux témoignent de l'intérêt suscité par cette région, en particulier les enjeux du développement. Dans cette perspective, cette étude examinera, dans une première partie, cette intégration dans les échanges mondiaux et les difficultés rencontrées dans les négociations multilatérales à l'OMC, afin de bien cerner, en seconde partie, les limites structurelles des accords conclus, pour mieux appréhender le rôle clé de l'OMC dans les tentatives de ces pays d'obtenir des accords mutuellement avantageux, tenant compte des objectifs de développement de ces pays d'Afrique en particulier.

## **Une sous-région intégrée au commerce mondial malgré de nombreuses difficultés dans les négociations multilatérales à l'OMC**

L'Afrique de l'Ouest est une région qui participe activement au commerce mondial. Certes, sa part estimée aujourd'hui à 2% dans le commerce mondial peut sembler dérisoire, au regard de sa superficie, de la très grande diversité de ses richesses et de la jeunesse de sa population avec plus de 60%. Il n'en demeure pas moins que cette faiblesse reste largement imputable à la structure de ses échanges extérieurs et des relations spéciales qu'elle entretient avec ses plus grands partenaires commerciaux.

Il faut noter que la CEDEAO couvre une superficie de 5 millions de km carrés, soit 17% du continent. Elle est organisée en deux grandes sous-organisations d'intégration économique (PERRON R., p. 275). La première est l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), créée en 1994 et qui regroupe 7 pays francophones et un lusophone. Tandis que la deuxième est la Zone Monétaire Ouest-Africaine (ZMAO) créée en 2000, par les pays non-francophones, dans l'optique de créer une monnaie commune sur le modèle de l'Euro et qui se dénommerait l'Eco. De même, la CEDEAO reste la plus peuplée des communautés économiques régionales du continent avec 30% de la population africaine. Elle affiche un taux de croissance annuel de 2,5% et comptait, en 2017, 350 millions d'habitants contre 70 millions en 1950, et est estimée à 600 millions en 2050. Par ailleurs, au début des années 2000, sur les 16 pays de la CEDEAO, 14 appartiennent aux Pays les Moins Avancés (PMA). La région a un PIB par habitant de l'ordre de 350 dollars américains et compte moins de 0,3% du total des Investissements Directs Étrangers (IDE), tandis que sa part dans le commerce mondial reste très faible avec moins de 1% des échanges. Ces performances économiques médiocres combinées à la forte croissance démographique ont fini par transformer le scepticisme de nombre d'observateurs en fatalisme. Si nombre de travaux académiques mettent l'accent sur des explications plus déterministes de cette stagnation de l'Afrique en générale, cette dernière s'explique également par les profondes lacunes dont pâtissent ces pays, dans les négociations multilatérales à l'OMC.

### **De profondes difficultés dans les négociations à l'OMC...**

L'Afrique de l'Ouest, à l'instar de nombre de pays en développement, présente de profondes lacunes qui la dessert dans ces grands rendez-vous de négociations de l'OMC (SIROËN J.-M., 2007, 7-22). Un accord commercial mutuellement avantageux suppose qu'il ait été, non seulement, brillamment étudié en amont, mais aussi, rigoureusement négocié. Cependant, si les grandes puissances économiques disposent de nombreuses institutions aussi bien publiques que privées qui étudient en profondeur les questions à présenter et à défendre bec et ongles, les pays en voie de développement, en particulier l'Afrique de l'Ouest, n'en disposent pas ou du moins pas autant.

En effet, dans les pays développés, des équipes entières d'experts travaillent avec acharnement afin de préparer de façon optimale ces rencontres. Il s'agit notamment de spécialistes issus de cabinet de consulting, de centres de recherches, de cabinets d'avocat et de services publics tel

que le Haut-commissariat à la Stratégie et à la Prospective, en France. A ces organes nationaux, s'ajoutent des institutions multilatérales comme l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) ou encore l'Union Européenne. Par ailleurs, les lobbies défendent leurs intérêts, apportent leur appui et utilisent toutes les ressources possibles pour amener les délégations de leurs Etats à mieux défendre leurs intérêts qui sont aussi ceux de leur pays (SIROËN J.-M., *Ibidem*).

Ainsi, les délégations des pays industrialisés arrivent à la table des négociations avec une maîtrise totale des sujets et des stratégies fondées sur des scénarii nécessaires pour obtenir des accords qui leur soient les plus avantageux possibles. Chacune ayant en tête l'idée de ne pas rentrer avec un accord désavantageux, synonyme d'échec. De surcroît, les négociations peuvent s'apparenter à une bataille diplomatique pour l'obtention de la part la plus avantageuse sur le marché. Chacun ayant cet objectif à l'esprit, les négociations sont parfois houleuses et très virulentes lorsqu'il y a des désaccords entre grandes puissances. En effet, les équipes d'experts, ayant collaboré en amont, poursuivent également leur travail pendant les négociations lorsqu'il y a des blocages ou pour examiner une contre-proposition non prévue dans les *scenarii* élaborés dans la phase préparatoire.

Ce travail permanent permet de réaliser des ajustements et d'entrevoir également d'éventuelles conclusions désavantageuses. Ces équipes d'experts entourant les délégations de pays développés leur permettent aussi de trouver plus facilement, ou du moins tout simplement des points de convergence et donc de s'accorder sur certains points avec les autres partenaires commerciaux. Ainsi, les négociations, déjà asymétriques en termes de ressources, se traduisent parfois en face à face avec des pays en voie de développement faibles et démunis.

Contrairement à ces pays développés à la position avantageuse à bien des égards, en plus d'être capables de faire bloc contre les pays en voie de développement, ces derniers ne disposent pas des ressources nécessaires. Il y a un réel problème de ressources humaines en termes de compétences, d'expertises et d'expériences sur les questions traitées à l'OMC, auquel s'ajoute l'insuffisance, voire l'absence de ressources financières nécessaires pour financer études d'expertise et contre-études. Par conséquent, il n'y a quasiment pas d'évaluation d'ensemble, notamment indépendante, des conséquences éventuelles des règles déjà adoptées ou celles qui font l'objet de négociation. De même, le travail est réalisé au cas par cas, sans disposer de garanties concernant le sérieux des études éventuelles réalisées en amont. A cela s'ajoute l'absence de cadre de référence, ou du moins la définition de critères communs à tous les Etats, pouvant servir de base à la mise au point de *scenarii*, l'analyse des effets constatés ou potentiels d'un accord en cours de négociation et établir les éventuels ajustements nécessaires.

Définir un cadre de référence et baser les négociations sur des *scenarii* présente plusieurs avantages. *Primo*, cela permet de mieux préparer les négociations avec une meilleure appréhension des bénéfices réciproques. C'est un gage d'équité dans le dialogue en excluant toute forme de duperie, ou du moins la signature d'accords biaisés car très désavantageux pour l'une des parties, en l'occurrence les pays en voie de développement. Autrement dit, les instances en négociation doivent disposer par exemple d'objectifs chiffrés et s'accorder, en toute transparence, et donc en connaissance de cause, sur les règles à adopter. *Secundo*, les difficultés latentes à mettre en œuvre et à tirer profit d'un accord sont identifiées. Par

conséquent, la recherche de solutions appropriées pourrait être incluse dans les négociations et les mesures retenues intégrées également dans tout accord, par exemple les engagements éventuels des pays industrialisés à apporter son appui. Ceci pourrait être posé comme préalable à la signature d'un accord. Par ailleurs, la validité de ce dernier devrait être assujettie au respect de ces engagements. *Tertio*, des ajustements devraient être inclus dans les négociations, sur la base de *scenarii*, pour permettre à ces pays de continuer à tirer profit des accords. Ceci permet, aussi, d'éviter les nombreuses promesses, à l'instar de l'aide au développement dans les systèmes préférentiels, qui sont souvent honorées mais dont l'impact réel en termes de développement commercial reste mitigé. Tout au plus, l'aide commerciale devrait se substituer à l'aide au développement pour avoir un impact direct sur la lettre d'un accord.

En outre, disposer d'un cadre de référence et baser les négociations sur des *scenarii* communs permettent de mieux évaluer l'impact réel des accords conclus, notamment les programmes préférentiels, et mieux arrimer les objectifs de développement commercial au développement économique et social en y apportant les ajustements appropriés. De surcroît, pour que le libre-échange soit source de développement économique, l'OMC ne doit pas être une instance de dialogue asymétrique sur la définition de règles communes sur un produit ou un secteur donné. Compte tenu de la nature des acteurs engagés dans ces négociations, pays développés et pays en voie de développement, la prise en compte de ces différences implique que l'objectif de développement soit pris en compte par la recherche d'une certaine équité ou du moins un équilibre.

Cependant, il n'existe non seulement un cadre de référence commun, mais aussi, les pays en voie de développement ne bénéficient d'aucune supervision ou d'accompagnement dans la préparation des négociations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact réel des accords par un organisme compétent comme l'OCDE ou la Conférence des Nations Unies pour la Coopération Économique et le Développement (CNUCED). Or ce travail rigoureux et englobant en amont des négociations, ou du moins en aval dans la phase d'évaluation devant précéder d'éventuels nouveaux accords, reste indispensable pour une meilleure appréhension des questions négociées et obtenir des accords réellement mutuellement avantageux.

L'exemple le plus éloquent de cette asymétrie des rapports de force dans les négociations à l'OMC reste celui du cycle de Doha. Lancé en novembre 2001, soit deux mois après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont frappé les Etats-Unis, ce cycle avait nourri beaucoup d'espairs, notamment pour les pays en développement. L'idée selon laquelle le développement économique et la lutte contre la pauvreté constituent les meilleurs moyens de favoriser l'entente entre les peuples et les nations était omniprésente : si la misère fait le lit de la violence, il est primordial de la combattre. Ainsi, le cycle de Doha était associé au développement dans un contexte également marqué par le lancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Cependant, les espoirs ont été vite déçus, car les objectifs définis par les leaders africains à l'issue de la réunion de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui s'est tenue au Nigeria juste avant la conférence interministérielle de Doha, de septembre 2001, n'ont pas été atteints.

**Le difficile combat des pays africains, en l'occurrence de la CEDEAO pour obtenir des accords avantageux du cycle de Doha ...**



Les pays africains ont mené un travail préparatoire conséquent, qui leur a permis de parler d'une seule voie en définissant des objectifs communs dans une déclaration commune. Il s'agit de l'accès au marché « duty-free, quota-free » pour les PMA, des disciplines plus strictes en matière de soutien agricole interne, un traitement spécial différencié plus efficace, une assistance pour se conformer aux mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS), et aux mesures relatives aux Barrières Techniques au Commerce (BTC); un crédit pour une libéralisation autonome et nombre d'autres mesures destinées à corriger les déséquilibres et à promouvoir des échanges commerciaux porteurs de développement (LEBRET M.-C. et ALPHA A., 2007). La définition d'objectifs communs a été renforcée par l'assistance approfondie dont ils ont bénéficié par rapport aux négociations. Malheureusement, les sept années de négociation n'ont pas permis de donner satisfaction aux pays africains.

En effet, à l'ouverture du cycle de Doha au Qatar, en novembre 2001, les membres de l'OMC ont adopté la Déclaration sur l'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) et la santé publique (LEBRET M.-C. et ALPHA A., 2007, 55-56). En vigueur depuis 1995, la question de la protection des brevets pour promouvoir la recherche et développement avait suscité de nombreux débats quant à l'accès pour tous aux médicaments dans des situations d'urgence. Ainsi, la Déclaration apporte une nuance en précisant que toute licence obligatoire accordée à des producteurs de médicaments génériques dans un pays, en l'occurrence l'Inde, doit être utilisée "principalement pour l'approvisionnement du marché intérieur du pays membre" qui délivre la licence.

A cela s'ajoute la définition d'un mandat de négociations privilégiant le Traitement Spécial Différencié (TSD) au regard des engagements réciproques pour les pays en développement. Le TSD est un dispositif spécifique qui accorde des droits spéciaux aux pays en voie de développement et permet aux membres de leur accorder un traitement plus favorable. Face à l'opposition des pays africains, qui attendaient de réels avantages de ces nouveaux accords multilatéraux, les pays développés, soucieux également de faire valoir leurs intérêts, ont introduit de nouvelles questions qui ont surchargé l'agenda des négociations et laissé peu de place aux traitements des questions relatives aux problèmes de développement. Ainsi, ils y ont ajouté des questions comme les sujets dits « de Singapour » tel que le commerce et l'investissement, la politique en matière de concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges. Mais les pays en voie de développement ont refusé de discuter de ces questions. En outre, ces points d'achoppement auxquels s'ajoutent les divergences autour des questions relatives à l'agriculture ont contribué à l'échec de la Conférence interministérielle de Cancun de 2003.

Toutefois, la conférence de Hong Kong, en décembre 2005, a été une avancée, au regard de la réduction des divergences, après la décision du Conseil général de définir des principes clés des "modalités" de négociation, et la suppression de trois questions de Singapour, dans un accord-cadre, en 2004. Ceci a permis d'aboutir à un accord final, à la Conférence de Genève en 2008, qui a donné le "paquet de juillet 2008" (TN/AG/W/4/Rev.3). En matière de subvention agricole par exemple, le "soutien interne global ayant des effets de distorsion des échanges" doit être réduit de 75-85% pour l'UE, de 66-73% pour les Etats-Unis et le Japon, et de 50-60% pour les autres membres. Cette baisse est étalée sur cinq ans pour les pays développés et huit ans pour

les pays en voie de développement. Mais dans l'immédiat, les Etats-Unis, l'UE et le Japon doivent réduire de 33% leurs subventions contre 25% pour les autres pays. Il a également été retenu la suppression systématique des subventions à l'exportation sous toutes leurs formes.

Ce sont là des avancées majeures, mais elles n'ont pas réglé, pour autant, toutes les questions liées à l'agriculture. Il faut attendre la Conférence de Nairobi, de décembre 2013, pour qu'un accord partiel, en matière agricole, soit trouvé (WT/MIN(15)/DEC). En ce qui concerne la "concurrence à l'exportation", l'accord permet d'accélérer la suppression des subventions du coton. Ainsi, les pays développés doivent arrêter systématiquement les subventions à l'exportation, à l'exception de quelques subventions sur des produits transformés, reportées en 2020. Quant aux pays en voie de développement, ils ont jusqu'en 2023 pour éliminer toutes leurs subventions. De même, l'accès aux marchés des pays développés des exportations de coton des PMA peut désormais se faire sous forme de franchise, sans contingent dès le 1er janvier 2016. Toutefois, "le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement" a été rejeté par les pays exportateurs de produits agricoles comme les Etats-Unis, l'Australie, le Brésil. Il a été retenu un mécanisme spécial basé sur des seuils de déclenchement fondés sur les quantités importées et les prix. En outre, l'une des principales nouveautés de cette conférence de Nairobi reste l'adoption d'accords partiels et l'acceptation par les membres de l'OMC de poursuivre les négociations en tenant compte des objectifs de développement.

En outre, la 11e conférence de l'OMC à Buenos Aires de décembre 2017, qui devait apporter des avancées notoires du programme de Doha, s'est soldée par un échec imputable aux réticences des Etats-Unis, sous la présidence de Donald Trump. En effet, sa position critique envers le multilatéralisme, la priorité accordée aux négociations bilatérales et sa volonté de relancer l'économie américaine, conformes à son slogan "America first", n'ont pas permis d'aboutir à un accord, notamment sur la limitation du soutien interne. Ainsi, les revendications des pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali) quant à la réduction des subventions du secteur du coton dans les pays développés comme les Etats-Unis, induisant une concurrence déloyale dans les échanges, demeurent insatisfaites.

Le combat en faveur d'une meilleure intégration de l'Afrique dans le commerce mondial demeure très fort depuis le cycle de Doha. Cependant, tous les espoirs de règles équitables disparaissent à chaque échéance, car les pays développés se montrent toujours déterminés à arracher aux pays en développement, en particulier l'Afrique, le plus grand nombre de concessions. De même, l'exemple de l'attitude des Etats-Unis à la 11e Conférence de Buenos Aires est l'illustration parfaite de la primauté des intérêts des pays développés dans les négociations commerciales à l'OMC, ou du moins que les négociations restent assujetties à leurs agendas politiques internes. Dans le même temps, ils assènent toujours le même discours selon lequel la libéralisation prônée dans un nouveau cycle bénéficierait en priorité au commerce Sud-Sud. Néanmoins, vingt ans après l'ouverture des négociations, les 162 pays membres de l'OMC n'ont pas réussi à s'accorder sur la marche à suivre dans le cadre du cycle de Doha et les pays africains peinent toujours à arracher des accords avantageux catalytiques du développement.

En somme, si des avancées sur le front des subventions aux exportations agricoles ont été obtenues à la 10<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, la Déclaration finale fait état de nombreux désaccords qui se sont cristallisés lors de 11<sup>e</sup> Conférence de Buenos Aires induisant un certain échec au regard des ambitions affichées dans le programme de Doha. Il serait tentant de crier « victoire » car les pays en voie de développement, notamment ceux d'Afrique, ont su parler d'une seule voix et s'opposer au projet des pays industrialisés d'une libéralisation du commerce mondial sur une base multilatérale telle qu'ils le souhaitent. Cependant, force est de constater que la volonté des pays africains de placer la problématique du développement au cœur des négociations et des nouvelles règles de fonctionnement de l'OMC a été un échec jusqu'ici. De surcroît, le système inéquitable et discriminatoire précédent demeure. L'asymétrie des rapports de forces dans les négociations demeure et induit des règles de libre-échange aux principes structurellement biaisés qui se transforment en véritables obstacles au développement, en entretenant le « cercle vicieux » de la pauvreté et du sous-développement.

### **... donnant des règles de libre-échange aux principes structurellement discutables**

#### **Une entrée brutale dans l'ère néolibérale dans un contexte de mondialisation violente et accélérée**

Depuis le début des années quatre-vingt, l'économie mondiale est entrée dans une phase ultra-libérale. Celle-ci s'est traduite par l'adoption des programmes d'ajustement structurel destinés à assainir les comptes publics et réduire la dette, sous la houlette du FMI. C'est alors l'ouverture d'un processus de privatisation des entreprises publiques dans les pays en développement et de libéralisation totale des échanges. Ce processus de libéralisation s'inscrit dans une logique visant « créer un cadre vertueux » du développement en permettant d'attirer les investissements et de lutter contre la corruption et la fuite des capitaux. En dépit des limites en matière de développement des programmes d'ajustement structurel constatés et vivement dénoncés, la tendance ultra-libérale du commerce mondial tend à s'accroître et demeure la pierre angulaire des négociations internationales dans le cadre de l'OMC depuis le début des années 2000. Cette libéralisation des échanges impulsée par l'OMC est également adoptée dans les négociations multilatérales telles que les APE entre l'UE et les pays ACP (CADOT O., DJIOFACK C. et DE MELO J., 2008, 5-48). Cependant, l'analyse approfondie de ce cadre et de son impact sur les économies laisse entrevoir l'avènement d'une spirale d'effondrement systémique avec l'accentuation des difficultés budgétaires, industrielles, agricoles et de la balance des paiements. La libéralisation partielle pose déjà de nombreuses difficultés budgétaires à nombreux Etats, obligés de recourir à l'endettement extérieur et à l'aide publique au développement pour combler leurs besoins financiers. De même, les systèmes préférentiels adoptés ont jusqu'ici montré leurs limites. Par conséquent procéder à la libéralisation totale, prônée par l'OMC, est une mesure suicidaire pour ces économies faibles.

En effet, le démantèlement des droits de douane entraîne une perte de ressource conséquente pour ces économies fragiles pour lesquelles ces droits représentent une ressource financière

capitale. Les taxes sur les importations sont un optimum fiscal non négligeable dans des économies à dominante informelle. Une des solutions envisagées notamment dans le cadre des APE pour compenser ce manque à gagner fiscal consiste en un mécanisme de taxation des entreprises ou ménages de façon progressive ou disproportionnée. Cette solution est d'autant plus absurde qu'elle semble envisagée par des gens qui ignorent les structures économiques et sociales locales ainsi que les multiples possibilités de choix d'implantation en fonction des avantages fiscaux qui s'offrent aux entreprises. D'une part, surtaxer les entreprises impacterait leur compétitivité et/ou conduirait à leur délocalisation vers des pays fiscalement plus avantageux. Par ailleurs, surtaxer des ménages économiquement fragiles reste impossible. Quant aux classes moyennes embryonnaires, les surtaxer entraînerait également leur expatriation ou affaiblirait considérablement leur pouvoir d'achat et, par conséquent, l'économie tout entière.

A cette aggravation des difficultés budgétaires, s'ajoute celle de la balance des paiements. En effet, la libéralisation totale obligerait les Etats à prélever un impôt sur les transactions courantes, à savoir les biens et services échangés et les transferts de revenus, ainsi que sur les transactions financières. En d'autres termes, il s'agit d'adopter par exemple une imposition d'ajustements sur les revenus, les prix intérieurs ou les services sociaux existants. Or, ce sont des économies déjà amplement fragilisées, qui fonctionnent avec des taux de change fixes, à l'instar de l'ensemble des pays de la Zone franc qui est arrimé à l'Euro. Par conséquent, une telle mesure serait d'une extrême violence qui les fragiliserait davantage. De même, dans ce contexte de mondialisation caractérisée par la concurrence entre pays, l'octroi d'avantages fiscaux est devenu un argument marketing d'attractivité de taille auprès des acteurs économiques en particulier. Ces pays déjà en difficulté économique risquent de voir partir le peu d'acteurs économiques qu'ils possèdent. Il en va de même de la main-d'œuvre qualifiée qui forme la classe moyenne. En somme, cela concourt à l'entretien du « cercle vicieux du sous-développement », de la forte dépendance envers l'aide extérieure et du surendettement.

Par ailleurs, cette libéralisation totale prônée par l'OMC est un grand obstacle à l'industrialisation en plus de détruire le maigre tissu industriel existant (LEBRET M.-C. et ALPHA A., 2007). En effet, le virage ultralibéral des débuts des années quatre-vingt avait réduit à néant le processus d'industrialisation amorcé par de nombreux pays en développement, notamment ceux d'Afrique de l'Ouest. Tous ces pays, qui ont consenti de lourds investissements industriels avec la création d'entreprises publiques à la fin des années soixante et en particulier au milieu des années soixante-dix, pour limiter l'hypertrophie du secteur agricole et diversifier leurs économies, ont été contraints soit de jeter l'éponge, soit de les privatiser à vil prix, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Au-delà des problèmes de gestion dans ces diverses industries, leur difficulté à se développer est en partie imputable à la rude concurrence sur le marché local et régional dont elles étaient victimes, du fait notamment des systèmes de préférences et du libre-échange prôné par l'OMC.

Cette situation est d'autant plus grave aujourd'hui que le tissu industriel embryonnaire, articulé autour d'un réseau de Petites et Moyennes Entreprises (PME), est menacé de disparition. Or ces PME font vivre des familles et permettent de valoriser tout le potentiel humain avec l'éducation des enfants. C'est aussi grâce à ce réseau de PME que le système éducatif se

développe et se diversifie avec la multiplication d'établissements d'enseignement secondaire professionnel et supérieur, notamment les écoles de commerce et d'ingénieurs. Cette bonne dynamique de développement risque donc d'être sapée et entraîner un énième effondrement du système dans ces pays aux richesses souvent pillées par les élites locales.

Par ailleurs, le libre-échange est un véritable facteur d'aggravation de la mise en danger des agricultures vivrières, de subsistance dans ces pays. En effet, les populations de ces pays en développement, dont la majorité vit en milieu rural, sont livrées à une double exposition aux conséquences catastrophiques jusqu'ici. Il s'agit, d'une part, de la baisse des revenus déjà fluctuants d'une année à l'autre, entraînant elle aussi l'incapacité de se procurer les biens de consommation importés, dans une agriculture vivrière délaissée au profit des cultures commerciales. D'autre part, les quelques agricultures de subsistance, permettant de fournir les marchés urbains locaux sont mises à mal par la concurrence des produits issus de l'agriculture européenne subventionnée, à l'image de la volaille et des produits laitiers. Cette situation est imputable au système de spécialisation agricole coloniale et au choix des Etats d'en faire des leviers de leurs stratégies de développement après la décolonisation. Il faut rappeler que ce système a structuré chaque territoire dans une production agricole spécifique comme l'arachide au Sénégal, le coton au Mali et le cacao en Côte-d'Ivoire, encore de mise aujourd'hui.

Ces productions sont toujours exportées brutes et subissent les fluctuations des prix sur le marché mondial. Or, ces populations consacrent plus de la moitié de leur terre à la culture de plantes commerciales dont les revenus générés leur permettent d'acheter les biens de consommation importés, tel que le riz. Ceci explique la forte dépendance alimentaire envers les importations qui auraient pu être produites sur le territoire. De même, les pratiques culturales restent archaïques et les rendements soumis aux aléas climatiques. Ainsi, les fluctuations des prix, les faibles revenus dégagés, le réchauffement climatique, les incertitudes quant au volume et à la valeur de la production qui pèsent chaque année sur ces populations et l'inondation des marchés intérieurs par des produits agricoles importés, notamment d'Europe dans le cadre des systèmes préférentiels, rendent difficile le recul de la pauvreté et de la misère.

En outre, lorsqu'on observe les conséquences désastreuses pour les économies en construction, du passage à l'économie néolibérale dans les années quatre-vingt, il est plus que surprenant de constater un certain acharnement des pays développés à établir un libre-échange pur et dur, à l'ensemble des pays membres de l'OMC, sans discernement en particulier de la part des pays en développement. Ceci est d'autant plus absurde que cela consiste à établir des rapports égaux entre des économies très bien consolidées et des économies très fragiles qui ne disposent pas de structures économiques et sociales appropriées pour en tirer profit ou le supporter. Autrement dit, ces pays cumulent de nombreux déficits notamment en termes d'alimentation, d'éducation, de santé, d'infrastructures, de technologies et d'épargne qui rendent systématiquement caduques les effets escomptés. Ainsi, quels que soient les mécanismes de protection et/ou de préférences adoptés, leur application les expose à la vive concurrence des pays développés. Ces derniers tirent profits d'une part des blocages des négociations à l'OMC, car les accords antérieurs, dont les ajustements ou révisions sont demandés par les PMA, continuent de s'appliquer. D'autre part, les accords bilatéraux ou multilatéraux en dehors de l'OMC demeurent également sous le signe de l'asymétrie des

rapports de force. Par conséquent, les populations sont condamnées à la survie dans l'informel, l'exode rural non maîtrisé à cause de l'asphyxie de l'agriculture locale imputable notamment à la concurrence des productions subventionnées notamment de l'UE et des Etats-Unis et au réchauffement climatique.

Cette situation est d'autant plus catastrophique que cet exode entraîne une périurbanisation si accélérée que les Etats ont du mal à y faire face. D'une part, cette déstructuration de l'économie sous l'effet de ce libéralisme entraîne l'apparition et l'extension de bidonvilles avec leur cortège de problèmes liés. D'autre part, cette situation de survie généralisée pousse aussi bien les populations les mieux formées que celles vivant dans le désespoir à l'émigration, dans des conditions inhumaines. De même, l'augmentation constante des besoins, induite par la forte croissance démographique, la jeunesse de la population, la généralisation du chômage, notamment des jeunes diplômés et les problèmes de bonne gouvernance sont déjà à l'origine des nombreux conflits qui frappent notamment la région ouest-africaine, en particulier la zone sahélienne. Cette situation fait planer également de profondes menaces pour la paix et la stabilité dans les autres parties de la sous-région. En outre, les normes techniques de plus en plus élevées et complexes constituent une limite de taille à l'industrialisation.

### **Une multiplication de normes complexes et accords bilatéraux: l'accentuation des difficultés au développement du commerce mondial pour les Pays d'Afrique de l'Ouest**

Les normes constituent une autre limite au libre-échange qui réduit considérablement la capacité des pays en développement à participer activement au commerce mondial (LEBRET M.-C. et ALPHA A., 2007, 87-100). Les pays développés édictent des normes (sanitaires, phytosanitaires etc...) de plus en plus nombreuses et contraignantes pour les pays en voie de développement. En effet, la plupart des pays africains rencontrent des difficultés à se conformer à des normes techniques souvent complexes pour les produits d'exportation, notamment dans le contexte des accords portant sur les Normes Phytosanitaires et Sanitaire (NPS) et les Obstacles Techniques au Commerce (OTC), entrées en vigueur depuis le 1er janvier 1995 (OMC : G/TBT/1/Rev-13). Ces normes visent à éviter que le commerce et l'industrie n'entraînent une prolifération ou une propagation de maladies ou de nuisibles pouvant entraîner des problèmes de santé et de sécurité publiques ou environnementales. Certes, des mesures non-discriminatoires ont été introduites dans l'accord comme en atteste le "Principe de non-discrimination" (OMC, Accord OTC, Art.2.1.5.1.1 et Annexe 3D), pour éviter que ces normes ne soient instrumentalisées à des fins protectionnistes. Il n'en demeure pas qu'elles constituent une difficulté supplémentaire pour ces pays en développement aux ressources humaines et financières limitées.

En effet, pour se conformer aux normes internationales de sûreté et de qualité, ces pays doivent développer leur capacité de recherches scientifiques, d'essais, de conformité et d'équivalence qui nécessitent de lourds investissements, aussi bien dans le système éducatif que dans les équipements appropriés. Toutefois, leur capacité en la matière reste très limitée du fait de leurs faibles ressources financières et humaines. Ainsi, ces normes limitent considérablement les capacités des pays d'Afrique à tirer pleinement profit des systèmes préférentiels, aux dispositions déjà complexes, donc leur participation au commerce mondial. De même, ce défaut

de ressources financières ne leur permet pas également de venir en aide aux agriculteurs locaux sous forme de subventions telles que les pays développés le font en faveur de leurs agriculteurs. Tout au plus, elles réduisent considérablement leur capacité à développer des filières agricoles et industrielles compétitives pour participer activement au commerce mondial et promouvoir une véritable dynamique de développement.

Tout cela contraint ces pays en difficultés financières à y consacrer d'importantes sommes au détriment d'investissements notamment dans les soins de santé, l'éducation ou les infrastructures de base. Ainsi, les règles de l'OMC ajoutées à celles établies par les grandes puissances économiques, loin de promouvoir le « cercle vertueux du développement » répété à foison dans les discours officiels, entretiennent le « cercle vicieux du sous-développement ». Par conséquent, le credo même de l'OMC en la paix et le développement par le commerce et le libre-échange s'en trouve systématiquement remis en cause. Du moins, s'il l'est pour les pays développés, il est source de chaos et de désolation pour les pays en voie de développement. Cette situation reste aussi aggravée par la faiblesse de l'OMC face aux stratégies, aussi ingénieuses que subtiles, que mettent en œuvre les pays développés pour bafouer et/ou contourner les maigres mesures de protection laissées à ces économies faibles dans le cadre de l'OMC. A titre d'exemple, la conclusion d'accords bilatéraux constitue un des outils de contournement.

Pour contourner les blocages des négociations à l'OMC, les pays développés, à l'instar des membres de l'UE et les Etats-Unis, négocient et signent des accords bilatéraux avec leurs partenaires, en l'occurrence les pays en voie de développement. Ceci leur permet en effet de se passer de certaines conditions restrictives, arrêtées de façon multilatérale à l'OMC, si minimales soient-elles. A cela s'ajoutent diverses formes de subventions, de mesures protectionnistes comme le système de certification et d'édification de normes. Ainsi, force est de constater que, souvent, les quelques mesures prises à l'OMC pour préserver certains marchés et secteurs encore en gestation dans les pays en développement, sont réduites à néant par ces mêmes pays développés qui négocient et signent des accords bilatéraux. En effet, si les rapports de force étaient défavorables aux pays en développement dans les négociations à l'OMC, ces derniers sont encore plus affaiblis dans ces négociations directes avec les grandes puissances économiques, en particulier les Etats-Unis et les pays membres de l'Union Européenne.

Par conséquent, loin de l'hostilité de groupes affichée par les pays en développement à l'OMC sur certaines libéralisations, ces puissances obtiennent plus facilement des accords leur permettant d'accéder à certaines niches protégées. L'exemple récent le plus éloquent reste l'introduction par l'Europe dans les Accords de Partenariat Economique (APE) de trois sujets que celle-ci avait acceptés d'abandonner à la conférence ministérielle de l'OMC de Cancún : l'investissement, la concurrence et la transparence dans les marchés publics. En outre, les instruments financiers de la coopération multilatérale, comme le Fonds Monétaire International (FMI) ou encore le Fonds Européen de Développement (FED), définissent et mettent en œuvre des mécanismes destinés à appuyer la mise en œuvre de politiques libérales afin de promouvoir l'essor des échanges commerciaux. Ceux du FED, par exemple, concourent à favoriser la mise en œuvre des APE (EBALE R., 2016). Le fonctionnement de ces outils peut s'apparenter à bien

des égards à une forme de pression sur ces pays pour les contraindre à signer les accords. Ceci est l'expression même du regrettable système d'« aid for trade ».

Par ailleurs, les systèmes protectionnistes, telles que les diverses formes de subventions, les certifications et autre normes contraignantes, constituent des outils de restriction du libéralisme. Il existe diverses formes de subventions qui peuvent être des subventions pour soutenir la production, des allègements de charges fiscales qui permettent aux opérateurs économiques concernés de réinvestir dans la production, ou tout simplement des remises ou exonérations fiscales. Il existe donc plusieurs formes de subventions destinées à renforcer la production et la compétitivité des entreprises dans un contexte de rude concurrence sur le marché mondial. Ainsi, il est très difficile pour les entreprises des pays en développement d'être compétitives et de rivaliser avec celles des pays développés à la santé financière largement supérieure.

### **... L'OMC, une nécessité pour une intégration réussie des pays en développement dans le commerce mondial**

Certes, cette situation est imputable aux accords du GATT, car il faut rappeler que sa création en 1947 s'applique initialement à l'agriculture de manière lacunaire. En effet, les Etats signataires avaient exclu ce secteur du champ d'application des principes énoncés par l'accord général, à la demande des Etats-Unis qui subventionnent l'agriculture depuis la grande dépression. Par conséquent, jusqu'en 1994, chaque pays avait la possibilité de verser des subventions à l'exportation pour les produits agricoles et imposer des restrictions à l'importation dans certaines conditions. Ainsi, de nombreux produits agricoles de base faisaient l'objet de barrières commerciales d'une ampleur inhabituelle comparée à d'autres secteurs. Au regard de la permanence de cette situation inégalitaire qui pénalise et marginalise les économies faibles, en l'occurrence les pays d'Afrique de l'Ouest, il serait tentant de condamner l'OMC et d'affirmer qu'elle reste une instance de gouvernance au service des intérêts des pays développés.

Cependant, depuis sa création, le GATT n'a jamais ménagé ses efforts pour inclure dans l'agenda des négociations le bannissement de ces subventions agricoles. Ainsi, les négociations pendant l'Uruguay Round ont permis d'accorder à l'agriculture un statut spécial dans les nouveaux Accords de l'OMC. Conformément à cet accord, les Etats membres de l'OMC se sont engagés à appliquer un programme de réforme des politiques agricoles en vigueur, consistant notamment à réduire les soutiens aux exportations sur 6 ans de 21% en volume et de 36% en budget par rapport à la période de base 1986-1990. Cette réduction linéaire a concerné 20 groupes de produits. Toutefois, les subventions agricoles dans les pays développés, comme la PAC, sont toujours pratiquées et les crêtes tarifaires continuent de prévaloir pour plusieurs produits comme le sucre, la viande et les produits horticoles. De même, la hausse des tarifs, notamment sur les produits ayant subi une forte transformation qui bénéficie d'une plus grande protection par rapport à l'industrie de transformation du pays importateur, continue de prévaloir dans plusieurs chaînes de produits importants comme les oléagineux, les légumes, les fruits, les noix entre autres.

Par conséquent, les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, sont intrinsèquement défavorisés par ces entraves au libre-échange établies par les pays développés

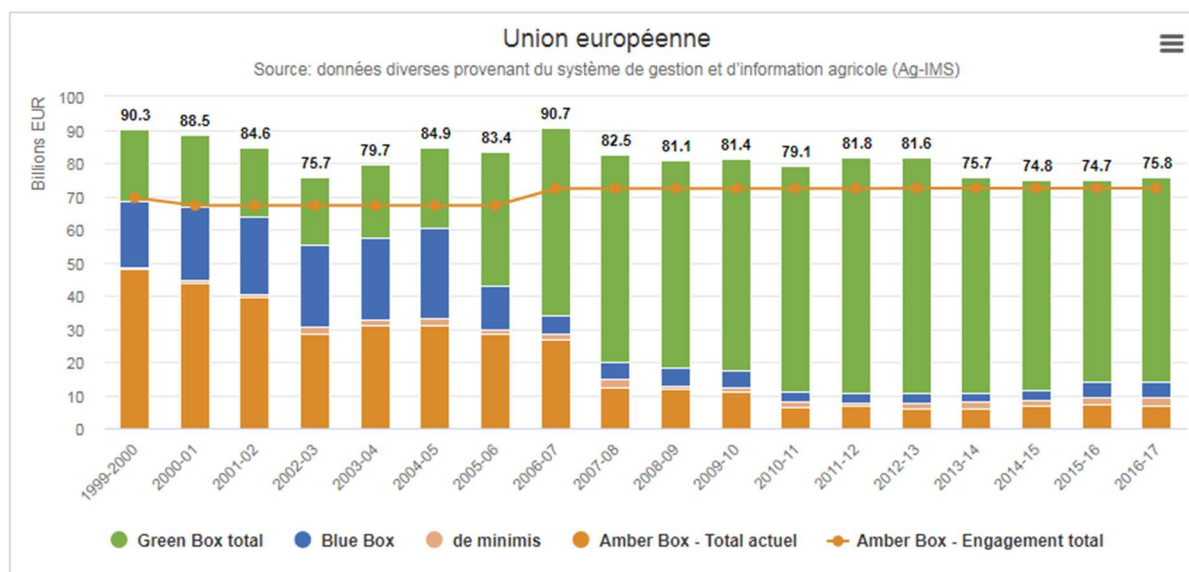


depuis leur entrée dans le GATT ainsi qu'à l'OMC (BUCK T., *et alii*, 2003). Les opportunités commerciales d'exportation de produits agricoles restent dominées par les marchés des pays développés. En effet, ces derniers versent de fortes subventions agricoles à leurs producteurs, entraînant une baisse des prix telle qu'elle empêche les petits producteurs des pays en développement de pénétrer ce marché des produits agricoles. Cette concurrence déloyale est non seulement contraire au principe même du libre-échange, réduisant à néant la théorie des avantages comparatifs, mais elle contribue au maintien du « cercle vicieux du sous-développement ».

Néanmoins, grâce au cycle de Doha, en particulier la Conférence ministérielle de Cancun de 2003, un processus de réduction des subventions agricoles, devant aboutir à leur suppression, a été ouvert. Pour ce faire, l'OMC a classé ces subventions en trois catégories ou boîtes, avec des codes couleurs à l'image des feux tricolores : la catégorie verte correspond aux subventions autorisées, celle orange aux subventions à réduire et celle rouge aux subventions interdites. Une subvention est classée dans la catégorie verte, lorsqu'elle n'entraîne pas de distorsion sur les échanges ou du moins lorsque ses effets sont minimes (OMC : Accord sur l'agriculture, paragraphe 1). Il peut aussi s'agir de subventions destinées à financer des programmes environnementaux. Quant à la catégorie orange, elle regroupe les subventions dites Mesures Globales de Soutien (MGS) que les Etats doivent réduire. Cette boîte dispose d'une sous-catégorie bleue qui est une "catégorie orange assortie de conditions" visant à réduire les distorsions, en obligeant par exemple les agriculteurs à réduire leur production (OMC : Accord sur l'agriculture, paragraphe 5, art. 6). Si le cycle de Doha a permis d'alimenter ces deux premières boîtes, verte et orange, la boîte rouge (subventions interdites) reste vide. Il existe également une catégorie dite "catégorie développement" ou "Traitement Spécial Différencié" (TDS) qui établit des exemptions pour les pays en développement (WT/MIN(01)/DEC/1).

L'UE qui est le principal partenaire commercial de l'Afrique de l'Ouest et à l'origine de la plupart des exportations subventionnées notifiées à l'OMC, reste un exemple éloquent. En effet, elle a entrepris une réforme de la PAC (JO C 373 du 20.12.2013, p. 1). Celle-ci a permis de découpler la plupart des aides directes existantes depuis 2003. Ensuite, les réformes sectorielles postérieures ont également permis de convertir la majeure partie de la boîte orange et de la boîte bleue en boîte verte. Autrement dit, la boîte orange portant sur les Mesures Globales de Soutien (MGS) a fortement diminué, passant de 81 milliards d'euros au début de la période de l'accord à 6.9 milliards en 2016-2017, en dépit des élargissements successifs. Quant à la boîte bleue, elle est passée à 4.6 milliards d'euros dans la même période de notification. Cette première réforme a été approfondie par celle de 2013 (RECTIFICATIF du règlement (UE) no 1306/2013). Il en résulte que les restitutions à l'exportation seront utilisées à titre exceptionnel, pour faire face aux crises graves frappant les marchés. De surcroît, cette part de restitutions est passée de 29.5% en 1993, soit 10.1 milliards d'euros, dans une Europe à douze, à 0% en 2017, dans une Europe à vingt-huit.

## Evolution du soutien interne de l'UE



Source: Commission européenne: L'Organisation Mondiale du Commerce et l'UE

Ainsi, l'UE a procédé à une réduction remarquable de ses subventions sur une partie importante de ses produits. Il s'agit entre autres du beurre, colza, fromage, fruits et légumes, œufs, vins, lait et viandes en général. Sa dernière notification à l'OMC remonte à la période 2016-2017 (UE - G/AG/N/EU/55 du 28 mars 2019). En outre, la part des dépenses agricoles dans le budget de l'UE poursuit une baisse régulière depuis les années 80, passant de 66% à 37,8% pour la période 2014-2020. En somme, l'UE s'efforce de respecter ses engagements de Marrakech. Les subventions agricoles pratiquées par l'UE pour soutenir ses producteurs continuent donc à baisser. Cependant, leur niveau reste élevé au regard de la fragilité économique, de la prédominance du secteur agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne, de l'ampleur de la menace de crise alimentaire et des maigres ressources tirées de l'exportation et la vente de produits agricoles.

## Conclusion

L'Afrique est un continent en marge de la mondialisation. Voici une idée largement répandue et basée sur sa part faible dans le commerce mondial estimée à moins de 2%. Cependant, dans les faits, le continent participe activement à cette mondialisation depuis le 16<sup>e</sup> siècle. Au regard du sens même de la mondialisation, à savoir l'interdépendance entre les différentes parties du monde par l'internationalisation des échanges et de la production, il a toujours existé une interdépendance entre l'Afrique de l'Ouest et les anciennes puissances coloniales ainsi que le reste des pays développés. Cependant, les pays d'Afrique de l'Ouest souffrent d'une mauvaise intégration au commerce mondial, imputable à une série de facteurs qui interagissent et limitent considérablement leur capacité à tirer profit du libre-échange pour se construire, se développer.

En premier lieu, l'Afrique de l'Ouest souffre de la pérennité de sa position d'exportateur de matières premières brutes, à faible valeur ajoutée, et d'importateur de produits manufacturés,

de denrées alimentaires ainsi que les produits pétroliers à des prix élevés. Ceci s'explique par la difficulté à développer une véritable industrie locale susceptible de créer de véritables chaînes de valeurs autour de ces matières premières. Ces deux premiers facteurs sont en grande partie induits par les règles du GATT, de l'OMC, et les nombreux accords commerciaux conclus hors OMC, qui demeurent dissymétriques, inéquitables, inadaptés et donc défavorables.

En second lieu, les faiblesses du travail en amont des négociations et l'absence d'attention portée aux impératifs du développement, produisent des règles de libre-échange aux principes structurellement biaisés et catastrophiques pour des économies déjà fragiles. Ces règles formulées au départ sur une base théorique égalitaire s'avèrent être dans la pratique détournées par les grandes puissances économiques, à travers les subventions et normes complexes, qui disposent de plusieurs instruments pour défendre leurs intérêts. Par conséquent, la théorie des avantages comparatifs dans un système de libre-échange entre des puissances économiques et des économies très fragiles ne saurait être ni équitable, ni mutuellement profitable, ni source de développement.

La situation de l'Afrique est si préoccupante, avec la forte croissance démographique, la jeunesse de sa population, la hausse croissante des besoins primaires et le réchauffement climatique, qu'elle constitue une véritable bombe à retardement. De même, ces mesures constituent de véritables obstacles à la diversification et à l'industrialisation, pourtant toujours avancées comme étant les deux recettes-miracles pour sortir de la pauvreté. Il s'avère, dès lors, indispensable pour les pays africains d'œuvrer au rééquilibrage des rapports de force dans les négociations notamment par le renforcement de l'intégration régionale.

En outre, si le cycle de Doha n'a pas encore donné une satisfaction totale aux pays d'Afrique, en particulier le programme d'Abuja, il a tout de même permis d'obtenir l'ouverture d'un processus de baisse des subventions notamment agricoles qui entraînent des distorsions sur les échanges. Ce cycle a également permis de prendre en compte les difficultés pour les pays en développement dans les négociations multilatérales et d'inclure, par exemple, des dispositifs d'aide commerciale et d'accompagnement dans la mise en œuvre des accords. Par ailleurs, les limites de ce cycle ont produit un sursaut positif qui a ouvert un véritable processus d'intégration régionale pour le développement. Certes, les défis sont de taille, mais les leaders de la CEDEAO n'ont jamais montré autant de détermination et de coopération pour les relever. En définitive, la réussite de l'intégration régionale reste la seule solution crédible au rééquilibrage des rapports de force dans les négociations multilatérales pour arracher des concessions mutuellement avantageuses, réduire la dépendance envers les marchés extérieurs par un puissant marché intra-régional.

## Références

### Bibliographie

#### Ouvrages

- Boussard M. et Delorme H, 2007, *La régulation des marchés agricoles internationaux. Un enjeu décisif pour le développement*, Paris, Economica.
- Cour J. M. et Snrech S., 1998, *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : Une vision à l'horizon 2020. Etudes des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, OCDE, 33-42.
- Fieldhouse D. K., 1994, *Merchant capital and economic decolonization: the United Africa Company, 1929-1987*, Ed. Clarendon Press.
- Gabas J.-J., 1999, *L'Union européenne et les pays ACP : un espace à construire*, Ed. Karthala.
- Gerardin H., 1994, *La zone Franc. La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Ebale R., 2016, *Les accords de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays ACP*, Ed. L'Harmattan.
- Lavergne P. R., 1996, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Ed. Karthala - CERDI.
- Leboutte R., 2018, *Pro Europa 1919-2019*, Ed. Edilivre.
- Lechervy Ch., 2018, « Diplomatie des clubs et de groupes », pp. 75-92, in : Balzacq Th., Charillon F., Ramel F., *Manuel de diplomatie*, Ed. Presses de Sciences Po, Coll. Relations internationales.
- CEDEAO, 2012, *Rapport de convergence macroéconomique*, CEDEAO, Abuja.
- Lebret M.-C. et Alpha A., 2007, *Agriculture en Afrique : comprendre pour agir*, Ed. du Gret, Paris.
- Organisation Mondiale du Commerce (2005), *Comprendre l'OMC*, 3<sup>e</sup> éd. (Consultable sur [www.wto.org](http://www.wto.org))
- Perron R., 2014, *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, PUPS, Paris.
- Ricardo D., Constancio S. F. et Say J. B., 2018, *Des Principes de l'Economie Politique, et de l'impôt, ...*, Creative Media Partners, LLC.
- Steel W. F. Et Evans J. W., 1986, *L'Industrialisation en Afrique au sud du Sahara, Stratégie et réalisation*, Document technique de la Banque mondiale n°25F.
- Von Garnier C., 2010, *10 ans de plaidoyer en Suisse et ailleurs, l'Afrique pour passion*, Ed. Réseau Foi et Justice Afrique Europe.

#### Revue et journal

- Clement A., 2013, « L'analyse économique de la question coloniale en France (1870-1914) », *Revue d'économie politique*, 1, pp. 51-82.
- Ikonicoff M., 1982, « Les deux étapes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, 91, p. 479-498.
- Lassudrie-Duchene B. Et Ünal-Kesenci D., 2002, « L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée », *L'économie mondiale*, CEPIL, pp. 90-104.

Longo R. & Sekkat Kh., 2004, « Economic obstacle to expanding intra-African trade », *World Development*, 8, p. 1309-1321.

Siroën J.-M., 2007, « L'OMC et les négociations commerciales multilatérales », *Négociations*, n°7, pp. 7-22, : <https://www.cairn.info/revue-negociations-2007-1-page-7.htm>

Cadot O., Djiofack C. et De Melo J., 2008, « Préférences commerciales et règles d'origine : perspectives des accords de partenariat économique pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale », *Revue d'économie du développement*, 3, pp. 5-48, <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2008-3-page-5.htm>

Buck T., Jonquieres G. (De), Williams F., « Mondialisation. La réforme de la PAC relancera-t-elle les négociations de l'OMC ? », *Courrier international*, 2003.

#### Sitographie

Churchill Winston, « Le Nerf de la paix », discours prononcé à Fulton, le 5 mars 1946, <http://www.britannia.com/history/docs/sinews1.html>.

#### Archives/Rapports

CNUCED, *Etudes de la transformation, de la commercialisation et de la distribution des produits de base, Commercialisation et traitement du thé : domaines de la coopération internationale* (UN Sales n° E84. II. D. 10), *Commercialisation et traitement du café : domaines de la coopération internationale* (UN Sales n° E84 II. D. 11).

OMC : [https://www.wto.org/french/res\\_f/res\\_f.htm](https://www.wto.org/french/res_f/res_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/res\\_f/publications\\_f/doha\\_workshop\\_f.htm](https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/doha_workshop_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/doha1\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/doha1_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dda\\_f/negotiating\\_groups\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/negotiating_groups_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/news\\_f/news13\\_f/cdac\\_30oct13\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news13_f/cdac_30oct13_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/mc10\\_f/nairobipackage\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/nairobipackage_f.htm)

- [https://www.wto.org/french/news\\_f/news14\\_f/cdac\\_20jun14\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news14_f/cdac_20jun14_f.htm)

- Guide à l'intention des points d'information OTC de l'OMC,

Union Européenne : L'Organisation mondiale du commerce et l'agriculture de l'UE

- [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/trade/agricultural-international-trade/wto-and-eu-agriculture\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/trade/agricultural-international-trade/wto-and-eu-agriculture_fr)